



Préfecture de la Vendée

- 8 OCT. 2018

Courrier Arrivé

**Conseil d'administration du 27 septembre 2018**

Délibération n° 2018/46

**Objet : Approbation de la convention de maîtrise foncière avec la commune de Nesmy**

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015 et n° 2018/21 en date du 24/05/2018,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve la convention de maîtrise foncière entre la commune de Nesmy et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières en vue de favoriser la réalisation des programmes de logements.
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée

- 8 OCT. 2018

Courrier Arrivé